

**Compte-rendu de la 1ere réunion  
des Personnes et Organismes Associés  
à l'élaboration du PPRT de Roussillon**

**Mardi 21 avril 2009  
en Mairie de Salaise Sur Sanne**

Le 21 avril 2009, à 14h30, s'est tenue en mairie de Salaise Sur Sanne, la première réunion des personnes et organismes associés à l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Technologiques de Roussillon.

Etaients présents :

- M. Philippe NAVARRE, Sous-préfet de Vienne ;
- M. Daniel RIGAUD, Conseiller Général du canton de Roussillon ;
- Mme Adeline NIGOUL, Conseil Général de l'Isère ;
- M. Francis CHARVET, Président de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais ;
- Mme Roberte DI BIN, maire de Sablons ;
- M. Marcel BERTHOUARD, maire de Roussillon ;
- Mme Maryse DIHL, mairie de Roussillon ;
- Mme Nathalie PEDRON-TROUVE, mairie de Roussillon ;
- Mme Mireille RICHOUX, mairie de Roussillon ;
- Mme Hélène ROBERT, mairie de Roussillon ;
- M. Jackie CROUAIL, maire de Salaise Sur Sanne ;
- Mme Roselyne MEDINA, mairie de Salaise Sur Sanne ;
- M. Fernand FRANCES, mairie de Salaise Sur Sanne ;
- M. Gérard PERROTIN, mairie de Salaise Sur Sanne ;
- Mme Christiane MOUCHIROUD, mairie de Salaise Sur Sanne ;
- Mme Anne-Sophie DELOCHE, mairie de Salaise Sur Sanne ;
- Mme Justine MENGUY, mairie de Salaise Sur Sanne ;
- M. Bertrand CABAUD, mairie de Salaise Sur sanne ;
- M. Gilles VIAL, mairie de Salaise Sur Sanne ;
- Mme Julie CONSTANT, SOCOTEC Consulting – AMO Ville de Salaise Sur Sanne ;
- M. Marc-Antoine CHASSAING, 1<sup>er</sup> adjoint mairie de Péage de Roussillon ;
- M. Bruno CICALA, mairie de Péage de Roussillon ;
- M Jean-Louis MARTIN, Directeur de OSIRIS GIE ;
- M. Alain AUTHIER, Directeur de NOVAPEX ;

- M. Jacques GALLUCCI, Directeur de RHODIA-OPERATIONS ;
- M. Jean-Michel BAR, de RHODIA-OPERATIONS ;
- M. Michel TROFIMOFF, responsable QHSE de BLUESTAR SILICONES ;
- M. Marc DELANNOY, de BLUESTAR SILICONES ;
- M. Jean-Noël ROZIER, Directeur de GEODIS BM ;
- M. Sylvain DEMOUGEOT, de GEODIS BM ;
- M. André DUBOIS, Directeur de ADISSEO ;
- M. Laurent JACOB-HOBIER, de ADISSEO ;
- Mme Isabelle CORDIER, de RUBIS STOCKAGE ;
- M. Mathieu BLEUZES, de RUBIS STOKKAGE ;
- M. Jean PERTUIS, Président de l'association « VIVRE », représentant le CLIC Roussillon-St-Clair du Rhône ;
- M. Jean-Pierre FORAY, Chef du Groupe de Subdivisions de l'Isère de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) ;
- M. Christian SALENBIER, Adjoint au Chef du Groupe de Subdivisions de l'Isère de la DRIRE ;
- M. Jean MAZZONI, Groupe de Subdivisions de l'Isère de la DRIRE ;
- Mlle Christelle MARNET, Groupe de Subdivisions de l'Isère de la DRIRE;
- M. Nicolas DENNI, Groupe de Subdivisions de l'Isère de la DRIRE;
- M. Olivier BONNER, Division Environnement de la DRIRE ;
- M. Alain TUFFERY, Chef du Service de la Prévention des Risques, Direction Départementale de l'Equipement (DDE) ;
- M. Christian MAS, Service de la Prévention des Risques, DDE ;
- M. Christian BREUZA, Directeur du SANO-DDE ;
- Mme Françoise CHARRIN, SANO ;
- M. Romuald PERINET, INERIS ;
- M. Nicolas REGNY, Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles (SIDPC) à la Préfecture de l'Isère ;
- M. Sylvain REYNAUD-DUGAURIER, SIDPC à la Préfecture de l'Isère ;
- M. Didier GUIRAUD, Sous-Préfecture de Vienne ;

Etait excusée :

Mme Hélène BLANCHARD, Vice-Présidente du Conseil Régional

Etait absente :

La société ENGRAIS SUD VIENNE

M. **CROUAIL**, Maire de Salaise Sur Sanne, souhaite la bienvenue aux participants et donne ensuite la parole à Mr le Sous-Préfet.

M. **le Sous-Préfet** se félicite de la tenue de cette première réunion des personnes et organismes associés à l'élaboration du PPRT de Roussillon.

Il indique que la démarche du PPRT s'inscrit dans une logique de prévention du risque industriel et vise surtout à apprécier les enjeux au plus près du terrain.

Il rappelle que la réunion PPI, qui s'est tenue ce matin, relève d'une toute autre démarche.

Il précise que l'arrêté de prescription du PPRT a été signé par Mr le Préfet le 6 avril 2009 après consultation des maires concernés. Le délai réglementaire d'élaboration du PPRT est de 18 mois.

Il s'agit d'entrer aujourd'hui dans le vif du sujet et de lever un certain nombre d'hypothèques.

Il ajoute que l'association ne s'inscrit pas dans un cadre absolument formel et qu'elle peut comprendre au cas par cas d'autres personnes morales. A ce titre le GIE OSIRIS a toute sa place dans ce groupe de travail.

M. **FORAY, Chef du Groupe de Subdivisions de l'Isère de la DRIRE**, confirme qu'il convient à présent d'entrer dans la phase d'élaboration proprement dite du plan.

Il indique que certains participants n'ont peut-être pas assisté aux deux réunions précédentes (réunions avec les élus et réunion du CLIC) et précise que si le CLIC est bien représenté dans le groupe de travail, il n'est pas le groupe de travail.

Les deux documents qui seront étudiés sont la carte d'aléas et la carte des enjeux.

Il donne ensuite la parole à M. **SALENBIER de la DRIRE**.

M. **SALENBIER** précise les notions d'aléas, de risques et d'enjeux et rappelle les textes réglementaires ainsi que les différentes phases concernant les PPRT.

Il indique que les cartes d'aléas définissent 7 niveaux de risques de faible à très fort-plus. Les services de la DDE ont effectué une analyse fine des enjeux qui sera présentée aujourd'hui ainsi que la carte du périmètre d'étude. A partir de cette identification des enjeux, les mesures de protection et les contraintes de construction pourront être étudiées pour l'ensemble du périmètre considéré.

M. **FORAY** ajoute que la carte du périmètre d'étude a déjà été communiquée aux maires suite à la réunion avec les élus du 4 février dernier.

Il souhaite que les dates des réunions publiques d'information prévues en mairies de Salaise et de Roussillon soient fixées dès aujourd'hui (avant l'été) afin de ne pas retarder la procédure.

La parole est ensuite donnée aux exploitants afin qu'ils présentent respectivement leur établissement.

M. **DUBOIS, Directeur d'ADISSEO** indique que son établissement de Roussillon fabrique de la méthionine poudre . Il a été proposé de ne retenir que 26 scénarios dans le cadre du PPRT parmi les 2400 envisagés. Ces scénarios génèrent des effets toxiques dus principalement à l'ammoniac et à l'acide cyanhydrique.

Le phénomène majorant retenu est une fuite d'ammoniac dans l'atelier « Carmen » avec une distance associée de 477 m.

Suite à la remise des études de danger, deux arrêtés ont imposé à l'exploitant des prescriptions complémentaires pour les unités « méthionine » et « Carmen ».

Mme **MOUCHIROUD de la mairie de Salaise Sur Sanne**, demande si les phénomènes liés aux produits cyanurés ont été pris en compte dans le cadre du PPRT.

M. **DUBOIS** répond qu'ils ont été intégrés dans l'étude de danger et exclus pour le PPRT.

M. **DELANNOY, de BLUESTAR SILICONES** présente son établissement qui fabrique des siloxanes, produits intermédiaires dans l'élaboration des silicones.

Il indique que 46 scénarios ont été retenus. Le phénomène majorant pris en compte pour le PPRT est une fuite dans l'atelier MCS (distance associée de 774 m).

Les discussions sont en cours concernant des arrêtés fixant des prescriptions complémentaires.

Mr **AUTHIER, Directeur de NOVAPEX**, indique que son établissement produit du phénol et de l'acétone à partir du benzène et du propylène.

Il indique avoir proposé de retenir 18 scénarios pour le PPRT dont 12 scénarios toxiques, 4 scénarios de surpression et 2 scénarios de rayonnement thermique.

Le scénario majorant est celui d'une rupture de tuyauterie de benzène sous pression dans l'atelier « cumène » donnant lieu à une émission toxique de benzène (distance associée de 871 m).

M. **GALLUCCI, Directeur de RHODIA OPERATIONS**, indique que son établissement produit de l'acétate de cellulose, de l'acide salicylique, des herbicides, de l'acide nitrique,...

Il précise que le scénario de ruine totale des deux sphères d'ammoniac de l'unité ANK n'est pas pris en compte dans le cadre du PPRT en raison de sa très faible probabilité d'occurrence et des barrières de sécurité mises en place.

Le phénomène majorant retenu est la rupture d'un bras de dépotage d'un camion lors d'un déchargement (distance associée de 900 m).

Des barrières de protection ont été mises en place. L'accès au poste de dépotage est interdit et il existe un système de fixation d'un sabot sur le rail pour éviter tout mouvement du wagon.

M. **PERTUIS de l'association « VIVRE »** demande si les effets « dominos » ont bien été pris en compte.

M. **GALLUCCI** répond par l'affirmative.

Il ajoute que les sphères d'ammoniac ont été renforcées contre le risque sismique (consolidation des fondations) et que le dispositif des rideaux d'eau a été amélioré.

M. **PERROTIN de la mairie de Salaise Sur Sanne**, demande pourquoi le stockage d'ammoniac n'a pas été réduit.

M. **GALLUCCI** répond que les quantités présentes d'ammoniac dépassent rarement les 600 tonnes. La quantité moyenne contenue dans les sphères et dans les wagons simultanément avoisinent les 300 à 400 tonnes.

Il ajoute que par ailleurs l'idée d'un mur de protection envisagé à une époque a été abandonnée pour des raisons techniques.

Mme **MOUCHIROUD de la mairie de Salaise Sur Sanne** évoque la possibilité d'enterrer les sphères.

M. **GALLUCCI** répond que ce n'est pas non plus une solution technique raisonnable.

M. **FORAY** ajoute que le sujet de la protection des sphères n'est pas figé.

M. **ROZIER, Directeur de GEODIS BM** indique que sa société stocke et transporte des produits chimiques inflammables et toxiques.

Le phénomène majorant retenu est l'émission de fumées toxiques suite à l'incendie généralisé des deux entrepôts (distance associée de 1200 m).

La DRIRE a demandé une tierce expertise concernant ce scénario. Ses services étudient actuellement la recevabilité de cette étude.

Mr **CROUAIL** regrette cette attente.

M. **FORAY** ajoute que la DRIRE partage le même objectif d'exclure ce scénario mais que les connaissances actuelles et les modélisations dont on dispose aujourd'hui ne le permettent pas.

Il importe de préciser la hauteur des effets.

M. **DENNI de la DRIRE** estime qu'une fois cette hauteur déterminée il sera possible de fixer le périmètre.

Mr **ROZIER** indique que par ailleurs un dossier d'information visant à optimiser les quantités autorisées par rapport aux quantités réellement stockées est en cours d'élaboration.

M. **FORAY** rappelle que les quantités maximales autorisées sont fixées par des textes réglementaires. Il conclut donc qu'il n'existe pas à ce jour de mesures techniques permettant de réduire le rayon des 1200 m.

M. **CABAUD de la mairie de Salaise Sur Sanne** s'interroge sur la possibilité de prononcer juridiquement la cessation de l'activité de l'entreprise. Il estime en effet qu'il ne sera peut-être pas possible d'attendre les modélisations futures.

Mme **CORDIER, responsable du site RUBIS STOCKAGE** indique que cet établissement exploite des installations de stockage et transfert de produits chimiques divers et de déchets industriels sous forme liquide en vrac.

Le scénario majorant retenu est le *boil over* du bac de stockage le plus important (distance associée de 600 m).

M. **PERROTIN** demande si le feu d'apportement a été pris en compte avec une seule barge amarrée.

Mme **CORDIER** répond par l'affirmative et précise que dans tous les cas l'apportement d'une seule barge est autorisé.

Mr **FORAY** remercie les exploitants et regrette l'absence de la société ENGRAIS SUD VIENNE qui avait été bien évidemment invitée.

Il invite ensuite la DDE à présenter les enjeux.

Mme **CHARRIN du SANO** adresse tout d'abord ses remerciements à l'ensemble des personnes qui ont contribué à apporter des renseignements concernant cet état des lieux et en particulier aux élus des communes concernées.

Elle précise que l'analyse des enjeux a vocation à identifier les éléments d'occupation du sol qui feront potentiellement l'objet d'une réglementation ; les éléments recensés ont été regroupés par grandes thématiques et cartographiés.

Les différentes cartes d'enjeux sont commentées :

- La population exposée, essentiellement localisée au nord de la plate-forme avec une forte proportion de logements collectifs
- La typologie du bâti (habitat, activités et commerces)
- Les activités industrielles et artisanales très nombreuses au sud de la plate-forme
- Les établissements recevant du public recensés par catégories et par usage avec un grand nombre de bâtiments dans les zones commerciales de Salaise Sur Sanne.
- Les différentes infrastructures de transports (routières, ferroviaires, fluviales, canalisations de transport de matières dangereuses) avec leur usage (transports

exceptionnels, transport de matières dangereuses et transport scolaire) ainsi que les ouvrages d'intérêt général

- Les documents d'urbanisme opposables et notamment les espaces encore libres de toute urbanisation dont certains font l'objet de projets communaux.

- Les projets locaux signalés par les communes.

Elle présente enfin une proposition de synthèse des enjeux reprenant les données les plus significatives des thématiques présentées.

M. **FORAY** ajoute que ces cartes seront jointes au compte-rendu de la réunion et adressées aux participants qui voudront bien apporter leurs observations avant la prochaine réunion du groupe de travail.

Mr **SALENBIER** expose ensuite les différentes cartes d'aléas.

Ces cartes, dressent pour chaque établissement concerné, les enveloppes des aléas par type d'effet.

Il présente enfin la carte synthétisant le périmètre des aléas tous types d'effets confondus.

M. **FORAY** indique que cette carte sera également jointe au compte-rendu.

M. **TUFFERY de la DDE - SPR** souhaite que chaque participant, acteur de terrain, s'approprie ces cartes et puisse dans un délai de vingt jours après réception apporter ses remarques.

Des réunions publiques seront ensuite organisées.

L'Etat fera par ailleurs un porter à connaissance informant les maires des communes concernées des aléas et des préconisations à suivre dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme. Il prendra la forme d'un courrier de Mr le Préfet accompagné de la carte des aléas et des propositions de mesures concernant l'urbanisation future.

M. **TUFFERY** précise les principes retenus pour le PAC :

En zone d'aléa « Très fort plus » et « Très fort » (zone de couleur rouge) les interdictions seront strictes.

En zone d'aléa « Fort Plus » et « Fort » (zone de couleur jaune) les interdictions seront susceptibles d'aménagements.

En zone d'aléa « Moyen plus » (zone bleu foncé), et « moyen » pour l'effet suppression l'urbanisation sera possible en faible densité dans les « dents creuses » et les ERP interdits.

En zone d'aléa « Moyen » pour les effets thermique et toxique et « Faible » pour l'effet suppression, l'urbanisation sera possible sous conditions, les ERP difficilement évacuables seront interdits.

En zone d'aléa « Faible » pour les effets thermique et toxique, les constructions seront possibles avec recommandations.

M. **RIGAUD, Conseiller Général du canton de Roussillon**, note les efforts accomplis par les industriels et constate avec satisfaction que le cadre présenté s'avère beaucoup moins contraignant que ce qui avait été pressenti il y a quelques années.

M. **CROUAIL** constate que le cercle des 1200 m du site de GEODIS porté en vert sur la carte des aléas ne pourra évoluer à l'avenir que dans le sens d'une réduction.

M. **PERROTIN** demande s'il est possible d'avoir communication des documents sous forme électronique afin de procéder à une analyse fine.

M. **FORAY** répond que le porter à connaissance se présentera obligatoirement sous forme papier mais que les participants pourront s'il le désire obtenir des données informatiques.

Il informe les participants que le compte-rendu de cette réunion sera transmis d'ici une dizaine de jours avec les documents et il rappelle que ceux-ci disposeront de vingt jours pour émettre leurs observations.

Il invite ensuite les membres du groupe de travail à arrêter les dates des deux réunions publiques d'information (présentation des cartes d'aléas et d'enjeux) prévues à Salaise et Roussillon.

Après discussion, et dans le souci de ne pas retarder la procédure d'élaboration du PPRT, la date du 23/06/2009 est retenue pour Salaise Sur Sanne et celle du 29/06/2009 pour Roussillon.

En septembre 2009, le groupe de travail se réunira à nouveau pour la poursuite des réflexions.

Mr le Sous-Préfet remercie les participants et la réunion prend fin vers 17h30.

Le Sous-Préfet

Philippe NAVARRE